

Communiqué du conseil des ministres du 12 mars 2014

Le Conseil des ministres s'est réuni en session ordinaire, hier dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la présidence du président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a adopté des projets de textes ; entendu des communications et procédé à des nominations.

AU CHAPITRE DES MESURES REGLEMENTAIRES

Sur le rapport du ministre de l'Urbanisme et de la Politique de la ville, le Conseil des ministres a adopté un projet de décret portant approbation du Schéma directeur d'urbanisme de la ville de Diré et environs

La ville de Diré, chef-lieu du cercle et de la commune de même nom a été dotée d'un Schéma directeur d'urbanisme en 2001 pour une durée de 20 ans. Cependant, le développement socio-économique et spatial de la ville a nécessité la révision de ce premier document de planification. La population de la ville de Diré, estimée à 12.603 habitants en 2009 sera de 34 617 habitants en 2020 et de 54 797 habitants en 2030.

L'adoption du présent projet de décret vise à mettre à la disposition de la ville de Diré et environs un nouveau Schéma directeur d'urbanisme qui définit les principes d'organisation en matière d'habitat, d'activités, de voirie, de réseaux divers, de grands équipements et traite des problèmes environnementaux.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DU MINISTERE DU PLAN ET DE LA PROSPECTIVE

- Chargé de mission :Monsieur Mahamadou SAMAKE, Economiste gestionnaire.

AU TITRE DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES ET HUMANITAIRES :

- Conseillers techniques :Monsieur Boubacar TRAORE, Administrateur civil,
Monsieur Youssouf DIAGNE, Inspecteur des Services économiques.

- Inspecteurs à l'Inspection des Affaires sociales :
Madame DIARRA Fanta Mantchiny, Administrateur de l'Action sociale,
Monsieur Ousmane GUINDO, Administrateur de l'Action sociale.

- Directeur national du Travail :Monsieur Fassoun COULIBALY,
Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE :

- Chef de Cabinet :Monsieur Mamadou TEMBELY, Médecin.

- Directeur général de l'Observatoire national de l'Emploi et de la
Formation:Monsieur Boubacar DIALLO, Ingénieur.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION :

- Directeur général de l'Agence Malienne de la Presse et de Publicité
(AMAP) :Monsieur Ousmane Mahalmoudou MAIGA, Journaliste et
Réalisateur.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

AU TITRE DU MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR

Le Conseil des Ministres a examiné une communication relative à
l'amélioration de la protection et la sécurisation des Maliens de l'extérieur
et de leurs biens.

Le Mali, pays de forte tradition d'émigration compte environ 4 millions de
ses ressortissants à l'extérieur. Les effets et impacts positifs des actions des

Maliens de l'extérieur en direction du Mali sont très importants.

Malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans les pays d'accueil, les maliens de l'extérieur ont permis d'assurer l'équilibre de nombreuses familles, de promouvoir le développement local à travers les transferts de fonds, la réalisation de nombreuses infrastructures d'éducation, de santé, d'hydraulique villageoises, de désenclavement et d'amélioration du cadre de vie.

Pour valoriser davantage et mobiliser le potentiel de la diaspora, le Gouvernement envisage d'améliorer la protection juridique des maliens de l'extérieur et la couverture consulaire.

La présente communication propose dans ce cadre :

- l'ouverture de nouveaux consulats dans les principales zones de concentration des maliens de l'extérieur pour mieux suivre les maliens de l'extérieur et répondre à leurs besoins,
- l'évaluation des Accords existants qui lient le Mali et les pays d'accueil et de transit et la signature de nouveaux Accords qui contribueront à mieux protéger les maliens de l'extérieur.

Le Conseil des Ministres a décidé de la création d'une Commission de travail chargée d'évaluer la situation actuelle et de proposer une stratégie de négociation d'accords de libre circulation, de résidence et d'établissement des maliens dans les pays visés.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Conseil des Ministres a examiné une communication relative à l'état des lieux du paysage audiovisuel et à la feuille de route de la transition de la radiodiffusion télévision analogique vers le numérique.

Le Mali s'est engagé à travers l'approbation de l'Accord de Genève 2006 dénommé Accord GEO6, à réaliser à l'échéance du 17 juin 2015, la migration des services de radiodiffusion télévisuelle analogique vers le numérique sur l'ensemble du territoire.

Pour la mise en œuvre harmonieuse de ce processus, il a été créé le Comité national pour la Transition de la radiodiffusion analogique terrestre vers le

Numérique (CNTN) qui a identifié parmi ses activités prioritaires la réalisation de l'état des lieux pour 2012.

Malgré la perturbation de ses activités par les événements survenus en mars 2012, le Comité ad hoc mis en place pour accélérer le processus, a élaboré un rapport sur l'état des lieux du paysage audiovisuel et formulé des recommandations.

Pour la mise en œuvre des conclusions du rapport, des dispositions seront prises sur les plans juridique, technique, technologique et financier pour réussir une transition harmonieuse de la radiodiffusion analogique terrestre vers le numérique dans le cadre de l'échéance de 2015 prescrit dans l'accord de Genève.